

Où faire sa carte grise ?

## Description

Il n'est pas rare qu'on se demande où faire sa carte grise. En effet, il n'est désormais plus possible de déposer une demande de [carte grise en préfecture](#). La demande s'effectue exclusivement en ligne, directement sur le site de l'ANTS ou en passant par un intermédiaire habilité.

En revanche, un agent en préfecture ou en sous-préfecture peut toujours vous aider à réaliser votre démarche en ligne, grâce aux ordinateurs et au matériel informatique mis à disposition des usagers.

[Obtenir ma carte grise en ligne](#)[Obtenir mon certificat de cession en ligne](#)

## Où faire sa carte grise ?

Lors de l'acquisition d'une voiture ou de tout autre véhicule motorisé, il est normal de se demander où faire sa carte grise.

Depuis le plan préfectures nouvelle génération (PPNG) de 2017, l'Agence Nationale des Titres Sécurisés (ANTS) est seule compétente pour le traitement des formalités de [carte grise](#).

Cependant, **vous disposez de 2 solutions** pour lui transmettre votre demande :

1. Dépôt directement sur le site de l'ANTS ;
2. Recours aux services d'un prestataire habilité.

**A noter** : Si vous n'êtes pas à l'aise avec l'outil informatique et que vous préférez faire vos démarches en physique, d'autres solutions vous sont exposées plus loin dans l'article.

## Solution n°1 : réaliser la démarche seul sur le site de l'ANTS

Dans un 1er temps, vous avez la possibilité de déposer la [demande de certificat d'immatriculation de votre véhicule](#) directement sur le site gouvernemental de l'ANTS.

Pour ce faire, **vous devez vous connecter sur votre compte ANTS** ou en créer un.

Ensuite, vous devrez choisir la formalité souhaitée parmi celles proposées dans la rubrique *Immatriculation*.

Pour finir, il ne vous restera plus qu'à **compléter l'intégralité des champs du formulaire en ligne** et à joindre les pièces justificatives demandées au format numérique. Vous devrez enfin payer le prix des taxes liées à votre carte grise par carte bancaire.

À l'issue de cette démarche, vous recevrez un numéro d'enregistrement, ainsi qu'un **certificat provisoire d'immatriculation (CPI)** valable durant 1 mois en France.

## **Solution n°2 : recours aux services d'un prestataire habilité**

Pour finir, toute personne qui se demande où faire sa carte grise doit également savoir qu'il peut **confier sa démarche à un prestataire habilité par le ministère de l'Intérieur**.

Ces prestataires sont principalement des sites professionnels ou des plateformes spécialisés.

Depuis 2017, le gouvernement leur a ouvert la possibilité de **réaliser les formalités relatives à l'immatriculation des véhicules pour le compte de leurs clients**.

**Zoom** : Si vous êtes confronté à des difficultés dans votre demande de certificat d'immatriculation ou si vous souhaitez simplement vous libérer de cette tâche, faites confiance à LegalPlace ! Nos équipes prennent en charge l'intégralité des [démarches pour l'obtention de votre carte grise](#). Il vous suffit de nous communiquer quelques informations et de nous transmettre les documents nécessaires. Vous n'aurez plus qu'à attendre de recevoir le document à votre domicile.

## **Peut-on faire sa carte grise en personne ?**

Malgré la dématérialisation de nombreuses démarches administratives, il est encore possible de faire sa carte grise en personne. Certaines alternatives physiques, comme les garages agréés ou les bureaux de tabac, permettent de réaliser cette formalité sans passer par l'ANTS en ligne. Ces solutions s'adressent particulièrement à ceux qui recherchent un service rapide et personnalisé.

## **Les garages agréés vous permettent d'éviter l'ANTS**

De nombreux garages et concessionnaires sont **habilités par le ministère de l'Intérieur**

---

à effectuer les démarches d'immatriculation. Ils peuvent ainsi gérer l'ensemble du processus, depuis la soumission des documents jusqu'à la réception de votre carte grise. Cette option est souvent utilisée lors de l'achat d'un véhicule neuf ou d'occasion chez un professionnel.

En plus de la praticité, ces services vous permettent d'éviter les éventuels délais ou difficultés rencontrés sur la plateforme en ligne de l'ANTS. De plus, les garages **proposent une assistance personnalisée**, idéale pour ceux qui ne sont pas à l'aise avec les démarches numériques.

Ainsi, le titulaire peut parfaitement faire sa [carte grise auprès du garage](#) automobile habilité où il a acheté son véhicule.

**Bon à savoir :** Dans le cadre de la [réglementation SIV](#), le professionnel de l'automobile se définit comme : "toute entité juridique exerçant une activité relevant du domaine de l'automobile (notamment construction, négoce, réparation, financement, location, destruction...)".

## Certains bureaux de tabac proposent ce service

Depuis quelques années, un réseau croissant de bureaux de tabac propose des services d'immatriculation. Grâce à un **partenariat avec des prestataires agréés**, ces établissements peuvent traiter vos demandes de certificat d'immatriculation sur place.

C'est une solution rapide, notamment pour les personnes préférant un contact direct et une **proximité géographique**. L'avantage principal de ce service est sa flexibilité : vous pouvez effectuer cette démarche sans rendez-vous, lors de vos courses quotidiennes, avec des délais de traitement souvent très rapides.

## Peut-on encore faire sa carte grise en préfecture ?

Depuis novembre 2017, dans le cadre du **Plan Préfectures Nouvelle Génération (PPNG)**, et la fermeture des guichets des préfectures pour les demandes de carte grise l'ensemble des démarches d'immatriculation ont été dématérialisées.

Il n'est donc plus possible de réaliser cette démarche directement en préfecture. Les demandes de certificat d'immatriculation doivent désormais être effectuées en ligne, principalement via **le site officiel de l'ANTS** (Agence Nationale des Titres Sécurisés), ou bien par le biais de professionnels agréés.

Cette réforme vise à simplifier et dématérialiser les procédures administratives, réduisant ainsi l'attente et les déplacements des usagers. Toutefois, **des points d'accueil numériques** sont disponibles dans certaines préfectures pour accompagner les personnes n'ayant pas d'accès internet ou qui ont besoin d'assistance dans leurs démarches.

## Où faire sa carte grise : comment trouver des professionnels habilités ?

En général, lors de l'achat d'un véhicule neuf ou d'occasion chez un professionnel de l'automobile habilité, ils proposent le service de demande de carte grise. Vous pouvez les repérer grâce à un label d'**habilitation ou d'agrément** délivré par le ministère de l'Intérieur.

Pour trouver des professionnels près de chez vous, vous pouvez :

- Consulter la [liste des garages agréés](#) disponible sur le site officiel de l'ANTS ;
- Rechercher directement via Google Maps ou les Pages Jaunes, en tapant "professionnel habilité carte grise".

## Comment faire ses démarches d'immatriculation ?

Que vous réalisiez votre démarche de carte grise vous-même ou qu'un intermédiaire s'en charge à votre place, la demande **passer par l'ANTS**.

En tout état de cause, pour effectuer une demande de [carte grise en ligne](#), la personne habilitée doit **suivre les étapes 7 suivantes** :

1. S'identifier ou créer un compte sur le site de l'ANTS ;
2. Cliquer sur la rubrique *Immatriculation* ;
3. Sélectionner la formalité souhaitée (acheter ou recevoir un véhicule d'occasion, refaire sa carte grise, immatriculer pour la 1ère fois un véhicule en France, etc...) ;
4. Compléter le formulaire de demande en ligne ;
5. Joindre les pièces justificatives nécessaires au format numérique ;
6. Vérifier puis valider les informations communiquées ;
7. Régler le montant des frais par carte bancaire.

Directement après la formalité en ligne, le demandeur reçoit le [certificat d'immatriculation provisoire](#)

---

**À noter :** Pour toute information relative à votre dossier, vous pouvez joindre l'ANTS par téléphone au 34 00 ou via le formulaire de contact disponible sur le site.

## Quelle est la liste des documents à fournir ?

Chaque demande adressée à l'ANTS nécessite de transmettre des [documents pour l'obtention de la carte grise](#).

Lorsque vous effectuez une **demande suite à l'acquisition d'un nouveau véhicule**, les justificatifs nécessaires à joindre au dossier sont les suivantes :

- Carte d'identité en cours de validité du titulaire de carte grise ;
- Justificatif de domicile de moins de 6 mois ;
- Formulaire de demande de [certificat d'immatriculation \(formulaire Cerfa n°13750\)](#) ;
- Mandat d'immatriculation, le cas échéant.

En outre, d'autres **documents sont requis selon que le véhicule est neuf ou d'occasion** :

<b>Véhicule neuf</b>	<b>Véhicule d'occasion</b>
--------------------------	----------------------------

Facture  
d'achat ou  
autre  
justificatif  
d'achat  
(déclaration Ancienne carte grise barrée ;  
d'achat par  
exemple) ; Certificat de cession (Cerfa n°15776) complété et signé ;

Certificat de Preuve du contrôle technique de moins de 6 mois.  
conformité ;

Quitus  
fiscal, le cas  
échéant.

**Attention** : N'oubliez pas de récupérer le [code de cession](#) obtenu par le vendeur suite à sa déclaration de cession de véhicule. En effet, vous aurez besoin de ce code pour effectuer votre demande de carte grise.

Au-delà de la transmission de ces documents, vous devez obligatoirement certifier sur l'honneur :

1. Détenir une assurance automobile pour le véhicule ;
2. Disposer du permis de conduire adapté au type de véhicule immatriculé.

## Les documents obligatoires pour faire sa carte grise



Le formulaire de demande de certificat d'immatriculation du véhicule



L'attestation d'assurance du véhicule



Le permis de conduire du titulaire



Un justificatif de domicile



Un justificatif d'identité



Un mandat d'immatriculation en cas de recours aux services d'un prestataire habilité comme LegalPlace

LegalPlace.

## Quand faire sa carte grise ?

En plus de savoir où faire sa carte grise, il est important de savoir quand la faire.

En effet, **diverses situations peuvent vous amener à faire une demande de certificat d'immatriculation** auprès de l'ANTS. On peut notamment citer les évènements suivants :

- Achat d'un véhicule neuf ;
- Achat d'un véhicule d'occasion ;
- Vol, détérioration ou [perte de la carte grise](#) (dans ce cas, il s'agira d'une demande de duplicata de carte grise) ;
- Ajout d'un cotitulaire ;
- Etc...

**À noter** : En cas de [vol du certificat d'immatriculation original](#), vous devez effectuer une déclaration de vol auprès du commissariat de police ou de la gendarmerie avant de déposer une demande de duplicata de carte grise sur le site de l'ANTS.

## Quel est le prix d'un certificat d'immatriculation ?



Le [prix de la carte grise](#) varie en fonction des caractéristiques du véhicule et du lieu de résidence du titulaire.

En réalité, il **correspond à l'addition de 4 taxes et d'une redevance** :

- Taxe régionale : fixée par le conseil général, son montant est variable. Son montant dépend de la puissance du véhicule et de la région dans laquelle vit son propriétaire, qui déterminent le prix du cheval fiscal ;
- Taxe formation professionnelle : uniquement pour les véhicules utilitaires. Le prix de cette taxe varie en fonction du Poids Total Autorisé en Charge (PTAC) du véhicule ;
- Taxe sur les véhicules polluants (taxe CO2) : concerne les véhicules de tourisme immatriculés avant 2004 ;
- Taxe fixe : celle-ci correspond aux frais de gestion. Son montant est de 11 € ;
- Redevance d'acheminement : le montant de la redevance est actuellement fixé à 2,76 €.

Les cartes grises sont des documents obligatoires pour circuler, et leur enregistrement est essentiel pour obtenir les plaques d'immatriculation, qui comportent le numéro d'immatriculation du véhicule. **Une fois la demande faite, les taxes seront directement versées au Trésor Public, finalisant ainsi les démarches de carte grise.**

**Bon à savoir** : l'ANTS propose le paiement par carte bancaire.

## Quel délai pour recevoir sa carte grise ?

Suite à l'achat d'un véhicule, vous disposez d'un **délai légal d'1 mois pour demander une carte grise à votre nom.**

Par ailleurs, après le dépôt de votre demande en ligne, vous pouvez accéder au [suivi de la carte grise](#). Vous pouvez ainsi suivre l'avancée du traitement de la demande, mais aussi de la fabrication du document par l'imprimerie nationale.

De manière générale, le [délai d'obtention de la carte grise](#) est de **7 jours ouvrés** à compter de la date de dépôt de la demande.

Néanmoins, ce délai peut être prolongé en cas de flux important de demandes ou lorsque l'ANTS fait intervenir son service instructeur.



En attendant la fabrication et la réception de votre titre définitif, vous pouvez **circuler légalement en France avec votre certificat provisoire d'immatriculation**. Ce document a une durée de validité d'1 mois afin de compenser les éventuels allongements des délais.

## FAQ

### Où faire sa carte grise sans passer par internet ?

Aujourd'hui, il n'est plus possible de faire une demande de carte grise ailleurs que sur internet. Toutefois, les personnes ayant des difficultés avec le numérique peuvent se faire accompagner dans la réalisation de leurs démarches. Pour cela, il existe des points numériques en préfecture et sous-préfecture. De plus, il est possible de confier sa démarche à un professionnel.

### Où faire sa demande de carte grise gratuitement ?

La demande de carte grise est gratuite si le titulaire réalise lui-même la démarche sur le site de l'ANTS. En effet, il n'y a aucun frais de traitement. En revanche, il devra toujours s'acquitter du prix de la carte grise.

### Comment obtenir son certificat d'immatriculation rapidement ?

La demande de carte grise se fait uniquement en ligne sur le site de l'ANTS. Toutefois, il est possible de gagner du temps en confiant la démarche à un prestataire habilité ou à un professionnel de l'automobile. En effet, grâce à leur expérience, ces derniers garantissent généralement un dossier complet permettant un traitement rapide.